



Argumentaire Sélection Protection 85

Document à usage strictement interne du réseau Caisse d'Epargne – Ne pas diffuser

Achevé de rédiger le 14/11/17

Sélection Protection 85

Rappels

Les 4 points clés

L'offre de placements disponible

Sélection Protection 85⁽¹⁾ – Le rendez-vous épargne

Objectif

- Expliquer les performances de Sélection Protection 85⁽¹⁾ aux clients détenteurs ciblés et proposer à ceux qui le souhaitent un arbitrage vers d'autres solutions d'investissement.

Cibles préconisées

- Clients détenant plus de 5 000 € d'encours
- Clients dont la part SP85 représente plus de 30% de leur surface financière en valeurs mobilières (UC/ titres)
- Clients ayant investis après le 13/04/2015

Moyen

- Rendez-vous épargne



EXEMPLE D'ACCROCHE

« Je souhaitais faire le point sur votre portefeuille de placements. J'ai constaté que vous déteniez des parts du FCP Sélection Protection 85. Ce fonds représente à ce jour **X%** de vos placements. Depuis quelques mois, les performances dégagées par le fonds peuvent être perçues comme décevantes.

Afin de vous accompagner dans la gestion de votre portefeuille, je vous propose :

- ✓ de vous apporter quelques éléments d'informations sur la manière dont le support s'est comporté dans les différents contextes de marché que nous avons traversé ces dernières années,
- ✓ d'analyser la situation actuelle et les perspectives qu'offre le fonds,
- ✓ en conséquence de quoi nous pourrions étudier ensemble, en fonction de vos objectifs, votre horizon d'investissement et votre appétence au risque, les solutions qui vous conviendraient le mieux. »

(1) Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français de type OPCVM agréé par l'AMF dont la société de gestion est Natixis AM

Sélection Protection 85 – Rappels

- L'objectif premier de SP85 est d'assurer la protection partielle du capital à hauteur de 85% de la plus haute Valeur Liquidative depuis l'origine hors frais d'entrée puis de participer aux performances potentielles des marchés financiers internationaux. SP85 présente un risque de perte en capital de 15% maximum.
- Comment fonctionne SP85 :
 - ✓ Schématiquement, SP85 est composé d'une partie investie en actifs sécurisés. Celle-ci est là pour assurer la protection partielle du capital. Une autre partie peut être investie en actifs risqués (tels que les actions par exemple) afin d'essayer d'en capter le potentiel de performance
 - ✓ Lorsque la visibilité sur les marchés est bonne, le fonds peut s'exposer plus significativement aux actifs risqués et donc potentiellement dégager plus de performance.
 - ✓ En revanche, lorsque les marchés sont volatils et sans tendances claires, le fonds est géré de façon plus prudente afin d'assurer la protection partielle du capital. Dans ce cas, le gérant du fonds va réduire son exposition aux actifs risqués, et donc ne profitera pas pleinement de l'éventuelle performance des marchés.
 - ✓ Enfin, lorsque certaines positions prises sur les actifs risqués sont perdantes, cela peut avoir pour conséquence de réduire momentanément la capacité d'exposition du fonds à ce type d'actifs. Temporairement, le potentiel de performance de SP85 peut s'en trouver réduit.
- Durée minimum de placement recommandée : 3 ans



ZOOM SUR LES PERFORMANCES NETTES ET L'ENCOURS AU 31 OCTOBRE 2017

	2012 (depuis le lancement, le 15.06.2012)	2013	2014	2015	2016	2017	Depuis le lancement (15.06.2012)
Performances	4,15 %	5,80%	3,43%	1,54%	-1,51%	0,18%	14,15%
Encours en millions d'euros (tous réseaux)	15,1	199,5	433,5	1 189,5	1 281,7	964	

Performance nette
annualisée depuis
l'origine : 2,49%

Source : Natixis Asset Management. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée.

L'évolution de Sélection Protection 85

Les 4 points clés ⁽¹⁾

1

« Sélection Protection 85 a été créé au lendemain des crises de 2008 et 2011 afin d'offrir aux investisseurs un moyen de revenir « en douceur » sur les marchés financiers pour profiter de leur potentiel de performance avec une protection partielle en capital ⁽²⁾ »

2

« Sélection Protection 85 a su bénéficier de la performance des marchés internationaux, notamment lors de la phase de hausse des marchés de 2012 à mi-2015 »

3

« A partir de mi 2015, les marchés financiers sont entrés dans une phase de forte instabilité limitant les possibilités d'exposition du fonds et donc sa capacité à profiter des mouvements de hausses »

4

« Actuellement, SP85 dispose d'un potentiel de performance plus limité qu'à son lancement. Pour les clients détenteurs recherchant une solution d'investissement plus dynamique, plusieurs options d'arbitrage peuvent être envisagées en fonction de leur profil d'investisseur, de leurs besoins et objectifs, de leur appétence au risque et de leur horizon d'investissement »

(1) Source : Natixis AM

(2) Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il existe un risque de perte en capital

L'évolution de Sélection Protection 85

Les 4 points clés

1

« Sélection Protection 85 a été créé en 2012 au lendemain des crises financières de 2008 et 2011 afin d'offrir aux investisseurs un moyen de revenir « en douceur » sur les marchés financiers pour profiter de leur potentiel de performance avec une protection partielle en capital »

Contexte à la création du fonds :

- 2008 crise financière déclenchée par l'immobilier américain (crise des subprime)
- 2011 crise de la dette (obligations d'Etats) en zone Euro
- Le potentiel de performance des marchés financiers est élevé mais présente également des risques que beaucoup d'investisseurs ne sont pas prêts à assumer au lendemain de 2 crises majeures.

C'est dans cet environnement particulier et pour chercher à répondre aux attentes du moment que SP85 a été créé.

Principaux atouts de SP85 : la protection partielle du capital à hauteur de 85%⁽¹⁾ de la plus haute valeur historique du fonds et une participation à l'évolution des marchés financiers internationaux en contrepartie d'une certaine prise de risque⁽²⁾

(1) Hors frais d'entrée et hors frais liés au cadre d'investissement

(2) Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il existe un risque de perte en capital

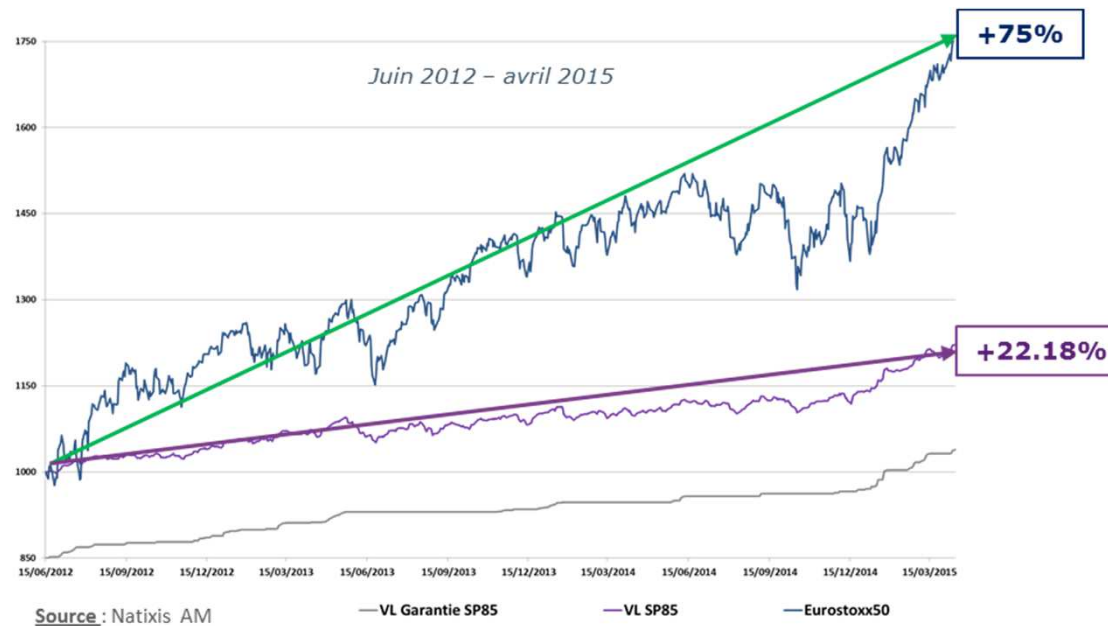
L'évolution de Sélection Protection 85

Les 4 points clés

2

« Sélection Protection 85 a su bénéficier de la performance des marchés internationaux, notamment lors de la phase de hausse des marchés de 2012 à mi-2015 »

- De sa création en 2012 à mi 2015, Sélection Protection 85 a bénéficié d'une tendance haussière longue et clairement identifiée (à titre d'exemple, l'indice Euro Stoxx 50 a enregistré une hausse de 75% sur la période)



Attention : la comparaison avec l'Euro Stoxx 50 est fournie à titre indicatif. L'Euro Stoxx 50 n'est pas l'indice de référence du fonds Sélection Protection 85. Sélection Protection 85 n'a pas d'indice de référence. L'Euro Stoxx 50 est un indice regroupant les 50 sociétés ayant les plus importantes capitalisations boursières au sein de la zone Euro. Pour plus d'information sur l'indice, consultez : www.stoxx.com. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée.

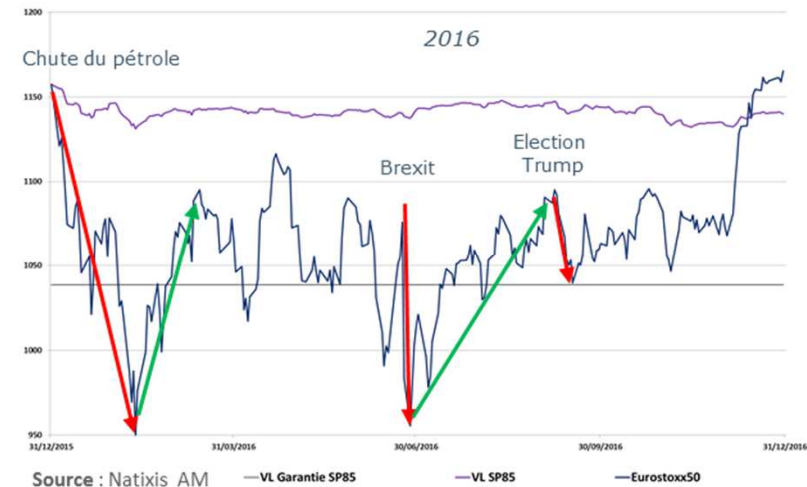
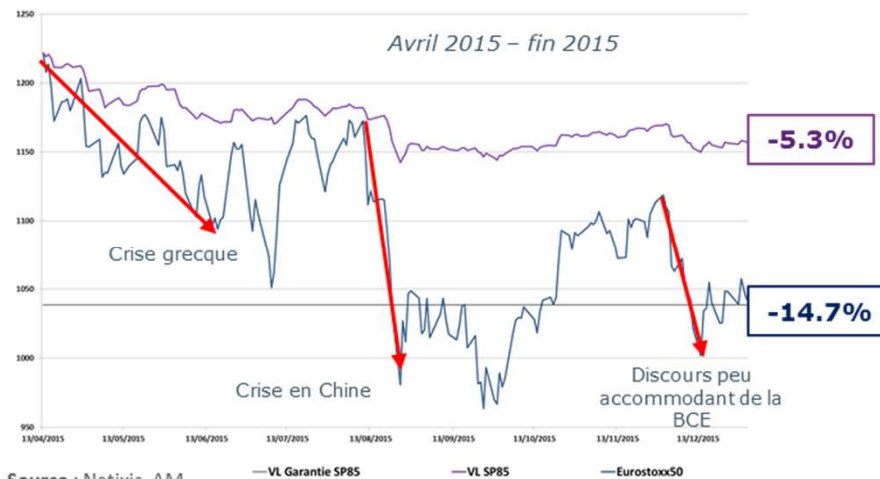
L'évolution de Sélection Protection 85

Les 4 points clés

3

« A partir de mi 2015, les marchés financiers sont entrés dans une phase de forte instabilité limitant les possibilités d'exposition du gérant et donc sa capacité à prendre les mouvements de hausses »

- de nombreuses incertitudes politiques et économiques ont créé des mouvements de marché erratiques :
 - ✓ Nouvelle crise grecque
 - ✓ Chute du prix du pétrole
 - ✓ Election surprise de Donald Trump
 - ✓ Crise en Chine
 - ✓ Brexit
- ces mouvements de marché ont pesé sur la performance de Sélection Protection 85, en particulier en deuxième partie d'année 2015
- Les mouvements haussiers qui ont suivi en 2016 n'ont pu être captés car dans un contexte très incertain et volatil les gérants du fonds ont donné la priorité à la protection du capital et se sont donc moins exposés aux actifs risqués



Attention : la comparaison avec l'Euro Stoxx 50 est fournie à titre indicatif. L'Euro Stoxx 50 n'est pas l'indice de référence du fonds Sélection Protection 85. Sélection Protection 85 n'a pas d'indice de référence. L'eurostoxx 50 est un indice regroupant les 50 sociétés ayant les plus importantes capitalisations boursières au sein de la zone Euro. Pour plus d'information sur l'indice, consultez : www.stoxx.com. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée

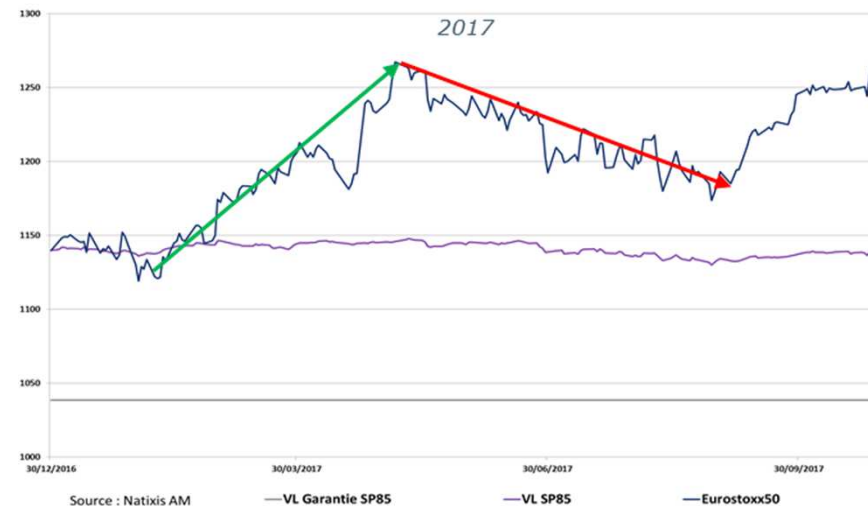
L'évolution de Sélection Protection 85

Les 4 points clés

4

«Actuellement, Sélection Protection 85 dispose d'un potentiel de performance plus limité qu'à son lancement. Pour les clients détenteurs recherchant une solution d'investissement plus dynamique, plusieurs options d'arbitrage peuvent être envisagées en fonction de leur profil d'investisseur, de leurs besoins et objectifs, de leur appétence au risque, de leur horizon d'investissement et de leur capacité à subir des pertes »

- Début 2017, compte tenu de l'incertitude sur le résultat de l'élection présidentielle française et les craintes des marchés d'avoir deux candidats « populistes », SP85 s'est sous-exposé aux actions européennes et n'a pas pu profiter du rebond post-électoral.
- Après la correction des marchés entre mai et août, et compte tenu des bons chiffres économiques, notamment en Europe, Sélection Protection 85 s'est à nouveau exposé aux marchés actions, avec toutefois un potentiel de performance plus limité qu'à son lancement.



Certains porteurs pourraient donc souhaiter sortir du fonds pour arbitrer en faveur de supports présentant des potentiels de performances plus importants.

Cette option suppose d'accepter l'abandon de la protection partielle en capital de 85% de la plus haute valeur liquidative historique. Veillez à ce que le client en soit clairement informé et que cela soit formalisé dans le cadre du devoir de conseil

Attention : la comparaison avec l'Euro Stoxx 50 est fournie à titre indicatif. L'Euro Stoxx 50 n'est pas l'indice de référence du fonds Sélection Protection 85. Sélection Protection 85 n'a pas d'indice de référence. L'Euro Stoxx 50 est un indice regroupant les 50 sociétés ayant les plus importantes capitalisations boursières au sein de la zone Euro. Pour plus d'information sur l'indice, consultez : www.stoxx.com. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée.

L'offre de placements disponible

Pour vos clients notamment mono détenteurs, ou détenant une part importante de SP85 et en situation de moins value et qui souhaiteraient arbitrer, il peut être opportun de proposer en fonction de leur profil investisseur, de leur besoins et objectifs, de leur appétence au risque, de leur horizon de placement et de leur capacité à subir des pertes

Des produits de « gestion déléguée »
type gamme Sélectiz



Une allocation composée de plusieurs
fonds des Sélections



Toutes les informations sur
Les Sélections Patrimoniales et
Gestion Privée sur Espace DEFI
et www.caisse-epargne.fr

Un fonds temporaire : Hélios Avril 2028
(du 09/01 au 29/03/2018)



Pour les clients Gestion Privée souhaitant bénéficier d'une
protection conditionnelle en capital et n'ayant pas besoin de
leur investissement pendant 8 ans :

Iris (du 17/01 au 13/06/2018) ou
Eurocible 90 (du 15/02 au 25/07/2018)



Les produits cités ne sont pas garantis. Ils présentent un risque de perte en capital. Pour connaître la classification AMF, le niveau de risque et les objectifs de gestion des fonds cités se reporter au prospectus que l'on retrouve sur le site internet de chaque société de gestion.

Informations légales

Ce document est destiné exclusivement aux conseillers des caisses et des banques du réseau BPCE. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers, notamment aux clients finaux des caisses et banques du réseau BPCE, en tout ou partie. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers S.A. ou sa succursale Natixis Investment Managers Distribution à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers S.A. ou sa succursale Natixis Investment Managers Distribution se réservent la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France ou éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier.

Le prospectus, Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion. Natixis Investment Managers Distribution ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Document non contractuel, Achievé de rédiger le 14/11/2017.

Natixis Asset Management – Société de gestion - Société anonyme au capital de 50 434 604,76 euros, RCS Paris 329 450 738 dont le siège social est 21, quai d'Austerlitz – 75013 Paris, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n°GP 90009 en date du 22 mai 1990. www.nam.natixis.com

Natixis Investment Managers S.A., Filiale de Natixis Investment Managers

Société anonyme au capital de 14 000 000 € immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115843. Société de gestion autorisée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier - 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg www.im.natixis.com

Natixis Investment Managers Distribution, succursale de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A

RCS de Paris - 509 471 173 21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris

www.im.natixis.com